

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 MARS 2013**

Délibération
n° 2013.03. 54.B

**Ecole d'arts
plastiques du
GrandAngoulême :
demande de
subvention auprès
du Conseil Général de
la Charente**

LE VINGT DEUX MARS DEUX MILLE TREIZE à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 mars 2013**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BEAUCHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 MARS 2013

**DELIBERATION
N° 2013.03. 54.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS
CULTURELS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**ECOLE D'ARTS PLASTIQUES DU GRANDANGOULEME : DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA CHARENTE**

Par délibération n° 13 du 28 janvier 2000, le conseil communautaire a reconnu d'intérêt communautaire l'école d'arts plastiques « Les Acacias ».

Cette école a pour mission depuis plusieurs années de permettre à un large public d'enfants, d'adolescents et d'adultes de bénéficier d'un enseignement d'initiation et de perfectionnement en arts plastiques.

La saison 2012/2013 compte 436 élèves qui se répartissent comme suit :

- Elèves issus du GrandAngoulême : 313 soit 72 %,
- Elèves issus du département (hors GrandAngoulême) : 67 soit 15 %,
- Elèves hors département : 56 soit 13 %,

Considérant que 87 % des élèves qui profitent des enseignements de l'école d'arts plastiques du GrandAngoulême chaque année, sont originaires du département.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 5 mars 2013,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter auprès du département de la Charente une subvention de fonctionnement pour l'année 2013.

D'INSCRIRE la recette au budget principal – article 7473.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

27 mars 2013

Affiché le :

27 mars 2013